



## ASSOCIATION FONDACIO

### Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 22 septembre 2023 - 13 heures de Paris

En visio -conférence

Conformément aux dispositions statutaires et au règlement intérieur de l'association, le Conseil d'Administration de Fondacio avait validé en sa séance du 7 juillet 2023 la liste des participants à l'Assemblée Générale et la pondération des voix des personnes morales. Au total, les membres de l'AG sont au nombre de 31 – dont un membre associé et 18 personnes morales représentées par leur président ou un représentant désigné - disposant au total de 40 voix après pondération des voix des personnes morales.

**Présents** : Fondacio Togo, IFF Asia, Fondacio, Congrégation Fondacio, Fondation Homme Vivant, Association Dhiya, Benoît Vignon, Nicolas Cordier, Jérôme Tozé, Kathleen Deckmyn, Cécile Villegas, Ignacio Rosselot, Aleoma Natalio, Dieudonné Tancoano, Pamela Avila, AFSE, Fondacio Chili, Ferdinand Adindjita, IFF América, Fondacio Asia, Raoul Troncoso, Patrick Hereng

**Représentés** : Fondacio France, Association Ermitage Accueil, IFF Europe, Fondacio Burkina Faso, Fondacio Belgique.

**Absents**: Fondacio Bénin, Fondacio Colombie, Fondacio Philippines, AOLN.

**Invités** : Pascal Reymond, Elodie Domeizel, Bénédicte Pimor, Hubert de Boisredon, Marc Besançon, François Prouteau, Mickael Smith, Isabelle Guillon Verne, Yvonne Altorferv, Caroline Pousset.

Le quorum requis de 51% des membres, présents ou représentés étant largement atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour modifié envoyé le 22 septembre 2023 en raison de l'ajout de la proposition de vote de deux administrateurs au Conseil de l'Association Fondacio.

Compte-tenu des absences constatées et des pondérations accordées aux personnes morales, le nombre de voix pour ratifier les résolutions est ramené à **34 voix**

Caroline Pousset rappelle que le vote se fera à main levée et que les résolutions seront adoptées à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés, la voix d'au moins la moitié des membres personnes physiques devant être comprise dans la majorité.

**Le Président ouvre la séance à 13h12 en remerciant chacun des membres pour sa présence. Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont abordés :**

#### **1. Rapport Moral du Président pour l'exercice 2022.**

En sa qualité d'ancien Président de Fondacio, François Prouteau, invité à l'Assemblée Générale, présente en séance le rapport de l'association qui fait état des activités menées à travers le monde et insiste sur les points principaux de l'exercice écoulé. Il rappelle que l'année a été marquée par le congrès et ses préparatifs, le fort travail sur la gouvernance, les programmes prioritaires (jeunesse, l'éducation, l'écologie intégrale) dont fait mémoire ce rapport. Il remercie tous ceux qui ont œuvré à ces changements et à ces activités et remercie Benoît Vignon et son équipe pour le très bon passage de relais.

## **2. Rapport Financier et Bilan 2022.**

Pascal Reymond présente le rapport financier. En synthèse il souligne les points suivants :

- Une perte de 82 k€ euros principalement due à une sortie d'actifs exceptionnelle de 77 k€ (Site Web) et une perte de 7 k€ euros sur une SICAV.
- Une baisse des dons dédiés de 10% qui devrait être compensée par une meilleure collecte en 2023 (obtention d'un don important en 2023)
- Des contributions qui repartent à la hausse. Ces contributions sont liées à l'activité dans les pays qui, après la période COVID, se développe à nouveau.

En conclusion, Pascal Reymond rappelle qu'il est important de rester attentif au fond associatif et veiller à le consolider pour toujours garder 6 mois d'avance.

## **3. Rapport du Commissaire aux comptes.**

Madame Elodie Domeizel, Commissaire aux Comptes, présente et explique à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale les points principaux des conclusions du Rapport Général et du Rapport Spécial qu'elle a établis à la suite de l'audit des comptes 2022. Elle rappelle que les comptes sont certifiés sans réserve et qu'à l'issue de plusieurs tests, les justificatifs ont toujours été transmis.

## **4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, six conventions mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (document en PJ) ont été passées au cours de l'exercice écoulé. A la demande de l'Assemblée, Caroline Pousset en a fait la lecture et présente les 6 conventions :

- 1 Convention de mise à disposition à titre gracieux
- 3 Conventions de mise à disposition à titre onéreux
- 2 Conventions de mise à disposition de locaux

## **5. Vote et approbation des rapports par les membres de l'AGO.**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la présentation des rapports d'activité 2022 procède au vote et les approuve de la façon suivante :

- **Le compte-rendu d'activité de l'association ou rapport moral 2022 :**

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*Le rapport moral 2022 est approuvé à l'unanimité.*

- **Le rapport financier du Trésorier et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 :**

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 3

Nombre de voix pour : 31

*Le rapport financier et les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité moins 3 abstentions*

L'Assemblée Générale approuve la décision d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 82 000 euros aux fonds associatifs.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*La décision est validée à l'unanimité.*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, approuve :

- 1 Convention de mise à disposition à titre gracieux
- 3 Conventions de mise à disposition à titre onéreux
- 2 Conventions de mise à disposition de locaux

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration et à son Président pour la gestion de l'exercice écoulé.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*L'assemblée donne quitus à l'unanimité*

## **6. Information de l'AGO sur le budget 2023.**

Pascal REYMOND présente le budget 2023. Suite à la baisse constatée des recettes en 2022, le budget 2023 a été construit avec prudence, en limitant notre engagement aux projets à 200 k€. L'obtention d'un don important en 2023 a permis d'augmenter notre engagement en cours d'année à la valeur nominale de 250 k€.

Le coût total du Congrès 2023 à Kpomé-Dzogblakopé (Togo) est de 223 k€. Les dépenses des délégués (voyage et participation communautaire) s'élèvent à 135 k€, dont 22 k€ de solidarité. Les dépenses supportées par Fondacio s'élèvent à 71 k€ dont 9 k€ de compensation carbone. Les dépenses supportées par Fondacio ont été prélevées sur le don exceptionnel et n'auront pas d'impact sur le compte de résultat de Fondacio en 2023.

Le budget 2023 est présenté aux membres par Pascal Reymond avec les caractéristiques suivantes :

- **Budget à l'équilibre**, avec un total des produits et un total des charges prévus à 1.226 k€
- **Total des produits collectés en 2023 : 710 k€** (hors report à nouveau des années antérieures) :
  - > Recettes du siège en hausse de 18,5%
- **Total des charges de l'année 2023 : 695 k€** (hors report de fonds dédiés)
  - > Les frais de fonctionnement de Fondacio sont de 12%

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel pour 2022, l'Assemblée Générale approuve le projet de la façon suivante :

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*Le projet de budget pour 2023 est approuvé à l'unanimité.*

#### **7. Election des administrateurs au conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des deux candidatures proposées au poste d'administrateur au Conseil d'Administration de l'Association Fondacio en la personne de Raoul Troncoso et Dieudonné Tancoano, ratifie la proposition du Conseil de nommer Raoul Troncoso et Dieudonné Tancoano, administrateurs. Leur mandat prend effet en date du 22 septembre 2023 et aura la même durée que les autres membres élus au conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 6 mai dernier au Togo, à savoir le 5 mai 2028.

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix pour : 34

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Raoul Troncoso et Dieudonné Tancoano, présents à l'Assemblée Générale prennent la parole sur invitation de Benoît Vignon, Président de Fondacio et remercient les membres et le Conseil d'Administration de leur confiance.

#### **8. Questions diverses.**

Aucune.

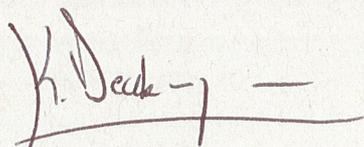
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de l'Association de leur présence à l'Assemblée générale et tout particulièrement Cécile Villegas et Mickael Smith pour les traductions, Pascal Reymond et Nicolas Cordier pour la bonne tenue des comptes et Elodie Domeizel, la commissaire aux comptes pour sa présence. Il rappelle que 2023 célèbre les 50 ans de Fondacio et qu'il est important de faire connaître dans le monde le trésor que nous portons.

La réunion prend fin à 14h05 heures.

Le Procès-verbal de cette réunion, rédigé par le Secrétaire Général de l'association, est signé par le Président et le Secrétaire de l'association.



**Benoît Vignon**  
Président



**Kathleen Deckmyn**  
Secrétaire